



---

Canada Development    La corporation de développement  
Investment Corporation    des investissements du Canada

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU  
CANADA

**RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS AU  
PLAN D'ENTREPRISE PRINCIPAL  
DE 2019 À 2023**

et

**BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2019**

**TEXTE MODIFIÉ SEULEMENT**

**Juin 2020**

## **1.0 RÉSUMÉ ET PROFIL DE LA SOCIÉTÉ**

Afin de soutenir la reprise des entreprises et des secteurs d'activités au Canada par suite de l'incidence économique de la pandémie de COVID-19, la CDEV, à la demande du ministre des Finances, créera une nouvelle filiale non mandataire et non assujettie à l'impôt, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (CFUEC), pour administrer le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE). La CFUEC sera responsable d'offrir du financement aux grandes entreprises canadiennes autrement incapables d'obtenir du financement additionnel sur les marchés en raison de l'environnement caractérisé par la hausse du risque de crédit. La CFUEC sera responsable d'examiner les demandes des compagnies par rapport aux modalités dictées par le ministre, de traiter et de financer les transactions conformément à ces modalités et de gérer ou de vendre tout actif, y compris des bons de souscription ou des actions reçues relativement au financement, découlant de ces transactions d'une quelconque manière commerciale que ce soit. Pour obtenir les ressources nécessaires, la CFUEC peut conclure un contrat avec le ministre des Finances conformément aux pouvoirs qui sont conférés à ce dernier aux termes de la division 60.2(2)(a)(i) de la LGFP pour vendre des actions au ministre des Finances. Par ailleurs, le ministre des Finances peut également consentir des prêts à la CFUEC. La CDEV, à titre de société mère de la CFUEC, est responsable de la nomination de son conseil d'administration. Les modalités et les paramètres du programme seront présentés dans les directives publiées par le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre des Finances, à la CDEV et à la CFUEC.

## **2.0 MANDAT**

La CFUEC

La CFUEC sera établie en 2020 pour soutenir la reprise des entreprises et des secteurs d'activités du Canada par suite de l'incidence de la pandémie de COVID-19 en administrant le Crédit d'urgence pour les grands employeurs.

Le mandat de la CFUEC consiste à offrir du financement aux grandes entreprises canadiennes qui sont autrement incapables d'obtenir du financement additionnel sur les marchés des capitaux en raison du contexte caractérisé par la hausse du risque de crédit.

### **3.0 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

Le Conseil d'administration de la CFUEC est nommé par le conseil d'administration de la CDEV. Les dirigeants de la CFUEC sont nommés par son conseil d'administration. La taille de la CFUEC sera sujette à changement selon les besoins opérationnels de l'administration du programme d'aide au crédit. La CDEV entend recourir à des cabinets d'experts-conseils et à des sous-traitants indépendants pour compléter le personnel de la CFUEC.

La CDEV attend une directive du ministre et conclura une entente avec celui-ci à l'égard des objectifs de la CFUEC et au rôle de la société dans la mise en œuvre du programme.

### **4.0 NON UTILISÉ DANS CET MODIFICATION**

## **5.0 OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CDEV POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2019 À 2023**

- Afin de soutenir la reprise des entreprises et des secteurs d'activités par suite de l'incidence économique de la pandémie de COVID-19, mettre sur pied une nouvelle filiale non-mandataire et non assujettie à l'impôt, la CFUEC pour administrer le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (« CUGE »).

### **5.5 La Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada**

La CFUEC sera établie par la CDEV selon la directive du ministre des Finances pour soutenir la reprise des entreprises et des secteurs d'activités au Canada par suite de l'incidence économique de la pandémie de COVID-19. La CFUEC administrera le CUGE. Ce programme offre du financement aux grandes entreprises dont la continuité de l'exploitation était assurée avant la crise de la COVID-19, dans le but de préserver la capacité économique et de maintenir les entreprises, leurs employés et leurs fournisseurs actifs jusqu'à ce que l'économie émerge du confinement et du ralentissement actuels.

La CFUEC est responsable de la réception et de l'analyse des demandes par rapport aux critères et aux modalités d'admissibilité approuvés par le ministre des Finances et de conclure une transaction de financement conformément à ces modalités. Les évaluations et le traitement des demandes par la CFUEC pourraient être faits avec l'aide de cabinets d'experts-conseils compétents retenus par la CFUEC, et l'éventuelle aide d'autres sociétés d'État qui offrent du crédit aux entreprises canadiennes.

La CDEV sera responsable de la nomination du conseil d'administration de la CFUEC. Le conseil d'administration de la CFUEC surveillera la gestion de la CFUEC.

Le programme d'aide au crédit a pour objectif de préserver la capacité économique et de maintenir les entreprises, leurs employés et leurs fournisseurs actifs au Canada jusqu'à ce que l'économie émerge du confinement et du ralentissement actuels. La CFUEC fournira du financement, aux termes d'un ensemble de modalités et de conditions d'usage courant afin de faciliter le déploiement rapide pour les emprunteurs admissibles, soit les grandes entreprises canadiennes nécessitant des prêts de 60 millions de dollars ou plus. Pour les sociétés cotées en bourse au Canada, ou dont la société mère est cotée en bourse au Canada, la CFUEC pourrait également recevoir des bons de souscription visant l'achat de capitaux propres dans de telles sociétés cotées en bourse.

Les modalités et conditions précises du programme d'aide au crédit seront présentées dans des directives publiées par le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Finances.

La CFUEC recevra un capital de base pour mettre en œuvre le programme d'aide au crédit en concluant un contrat avec le ministre des Finances visant l'achat d'actions de la société, conformément aux pouvoirs qui sont conférés à ce dernier aux termes de l'article

60.2(2)(a)(i) de la LGFP. Par ailleurs, le ministre peut également consentir des prêts à la CFUEC.

## **5.8 Risques et résumé des mesures d'atténuation du risque**

La CFUEC est assujettie à des risques liés à la capacité des sociétés qui ont obtenu des prêts de rembourser ces prêts et de payer les intérêts.

### Sommaire des risques

Le nouveau programme accroît le risque financier pour la CFUEC dans les cas où elle ne peut racheter les actions émises au gouvernement. On ne prévoit pas que la CFUEC versera des dividendes, et d'importantes pertes sur prêts sont envisageables et probables étant donné la qualité de crédit prévue des emprunteurs et les modalités des prêts consentis.

## **6.0 SECTION FINANCIÈRE**

### **6.3.2 Hypothèses sous-jacentes à la période du plan d'entreprise**

Ce plan d'entreprise repose sur les hypothèses suivantes :

#### **La Corporation de développement des investissements du Canada (non consolidé)**

#### **La Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada**

11) La CFUEC sera financée par l'émission d'actions ne comportant pas de droit de vote au ministre. Les actions privilégiées ne sont pas des titres de créance et n'ont pas à être remboursées ni à donner lieu au versement de dividendes.

#### **Budget d'exploitation**

Les charges d'exploitation et d'administration pour la CFUEC varieront selon la taille du programme. Les charges auront principalement trait à la rémunération de la direction et du personnel. La CFUEC aura recours à des cabinets d'experts-conseils pour lui donner des conseils et du soutien pour l'administration du programme d'aide au crédit. Certaines charges pourraient être recouvrées des emprunteurs en imputant des frais liés aux prêts.

#### **Budget d'investissement**

Les nouvelles activités de la CFUEC ne sont pas hautement capitalistiques.

#### **Attestation du chef des finances**

Les projections financières élaborées pour cette modification restent confidentielles en raison des discussions en cours et futures avec les emprunteurs potentiels concernant les hypothèses relatives aux pertes potentielles sur prêts, la perception des frais et les attentes en matière de calendrier de remboursement.

#### **Appendice A-5 – Résultats prévus**

<b>Résultats prévus</b>	<b>Indicateurs ou cibles de rendement</b>
Surveiller l'administration du programme d'aide au crédit par la CFUEC	Élire un conseil d'administration compétent pour gérer la CFUEC alors qu'elle fournira du soutien au crédit aux importantes sociétés canadiennes affectées par la COVID-19.